

Observatoire départemental de l'habitat de la Loire

Données mises à jour 2018

Observatoire départemental de l'habitat de la Loire

Avec nos remerciements :

Amos 42,

Anah,

ALEC 42,

CAF de la Loire,

Les services du Conseil Départemental,
service habitat de la DDT, et
service statistique de la DREAL

La mise en œuvre de l'Observatoire départemental de l'habitat de la Loire a été confiée à
l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise epures

Précaution de lecture :

Tous les indicateurs du livret 2016 n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour en 2018.

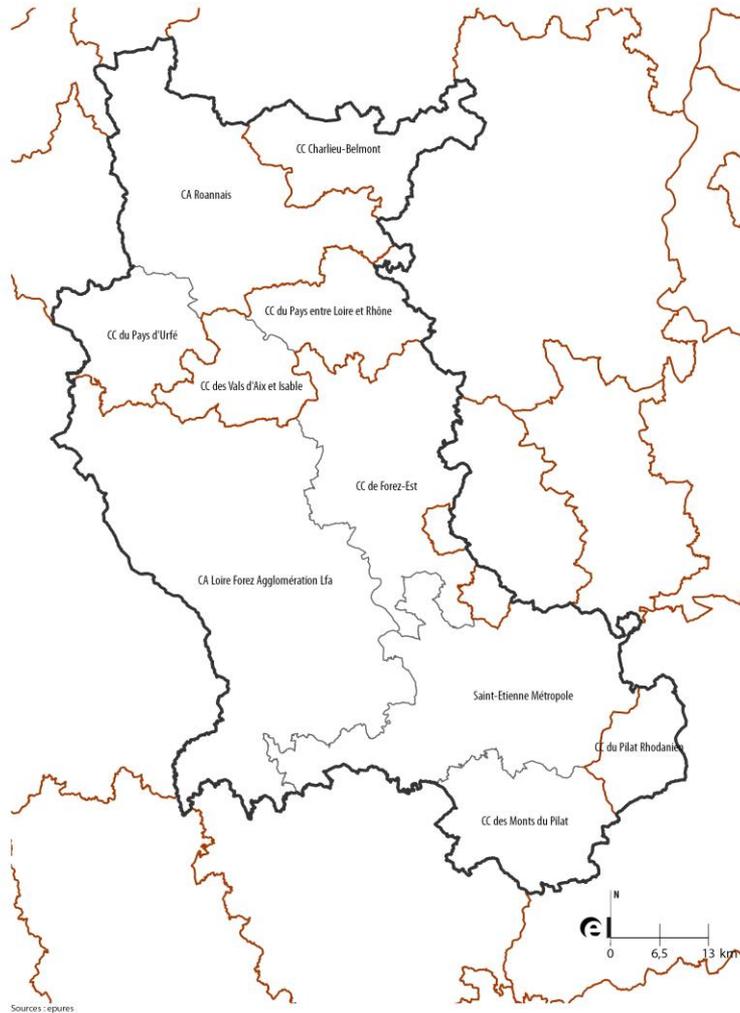
Les indicateurs mis à jour sont ceux qui ont permis de re-questionner les grands enjeux du territoire dans le cadre de la révision du Plan départemental de l'habitat (Le premier PDH de la Loire a été approuvé en 2013 pour la période 2013-2018). Ces principaux enjeux sont :

- l'habitat ancien dégradé
- Les besoins des personnes âgées/handicapées
- La précarité énergétique
- La maîtrise de la consommation foncières
- L'accès au logement pour tous



Les territoires de l'observatoire départemental de l'habitat

Des périmètres d'EPCI modifiés :



Sources : repures

Une évolution des compétences des départements :

Promotion des solidarités et de la cohésion territoriale

Education

construction, entretien et équipement des collèges, gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS)

Aménagement

Equipement rural, remembrement, aménagement foncier, gestion de l'eau et de la voirie rurale en lien avec les communes;
Services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires;
SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

Action culturelle, sportive

Lecture publique, services d'archives départementales, protection du patrimoine

Source : loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015

Sommaire

1. Le profil socio-démographique du territoire

1.1 Les dynamiques de population

1.2 Les caractéristiques sociales des ménages

2. Les caractéristiques du parc de logement

2.1 Le parc privé vacant

2.2 Le parc social public vacant

2.3 Le Parc Privé Potentiellement Indigne

3. La consommation foncière

3.1 Les principales occupations du sol

3.2 L'évolution de la consommation foncière

4. Les populations aux besoins spécifiques

4.1 Habitat adapté aux modes de vie des gens du voyages

4.2 Habitat adapté à la dépendance et au handicap

4.3 Les personnes en situation de précarité énergétique

5. Glossaire

1. Le profil socio-démographique du territoire

1.1 Dynamiques de population

1.2 Les caractéristiques des ménages

1.1 Les dynamiques de population

Poids et évolution de la population

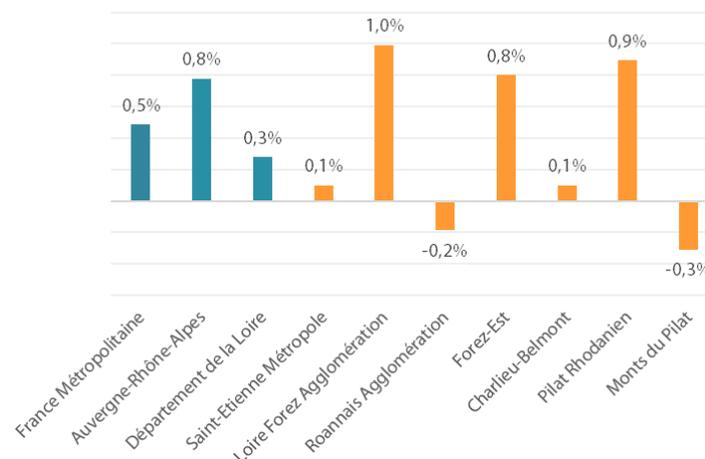
Migrations résidentielles

Viellissement de la population

Le poids de population

EPCI	Population 2015
Département de la Loire	759 411
Saint-Etienne Métropole	402 882
Loire Forez agglomération	108 187
Roannais Agglomération	100 458
Forez-Est	63 070
Charlieu-Belmont	23 432
Pilat Rhodanien	16 743
Monts du Pilat	15 109
Pays entre Loire et Rhône	13 798
Vals d'Aix et Isable	6 023
Pays d'Urfé	5 194

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015



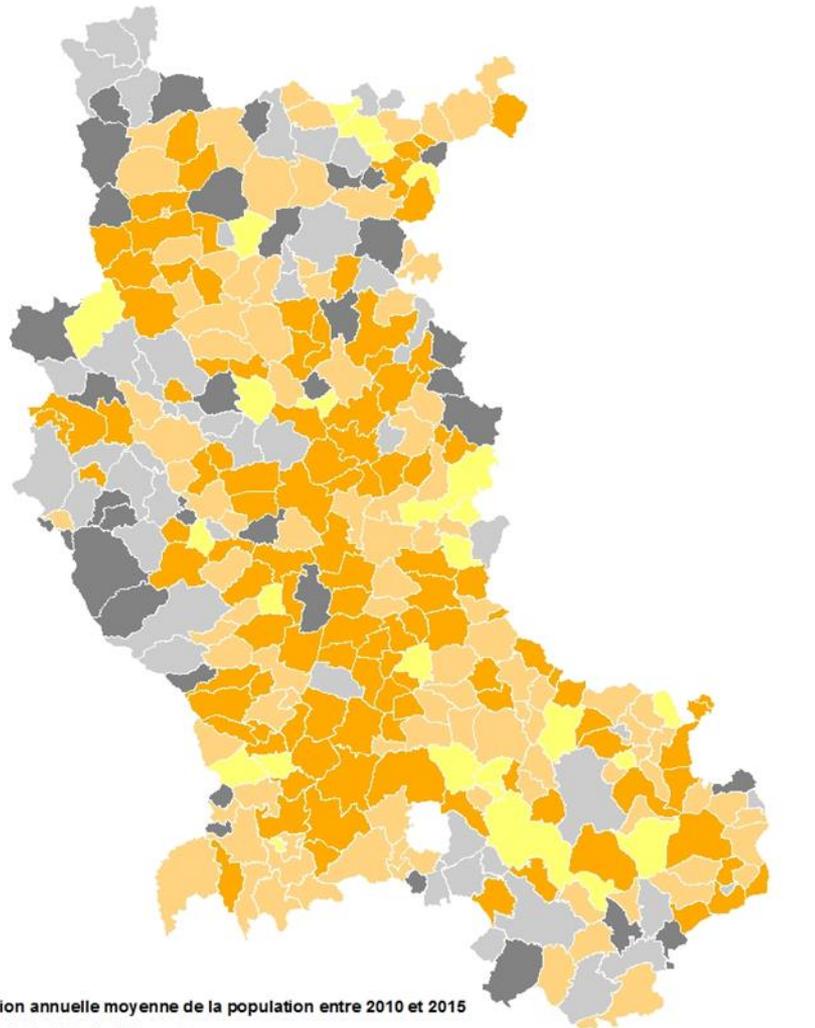
La Loire connaît une croissance démographique positive mais faible

En 2015, **la Loire compte près de 760 000 habitants**, localisés essentiellement dans les agglomérations les plus importantes : **80% dans Saint-Etienne Métropole, Loire Forez agglomération et Roannais Agglomération**

Cependant, on constate des disparités importantes au sein du département. **Le centre** du département se démarque avec une **croissance de +0,3% en moyenne par an entre 2010 et 2015**. Au contraire, **les territoires de montagne et situés au nord** du département ont tendance à perdre de la population avec une **baisse de -1% en moyenne par an entre 2010 et 2015**.

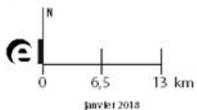
Plan départemental de l'habitat dans la Loire

LA POPULATION 2015 DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Evolution annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015

- Forte baisse (plus de -1% par an)
- Baisse (-1% à -0,2% par an)
- Stabilité
- Augmentation (+0,2% à +1% par an)
- Forte augmentation (plus de +1% par an)

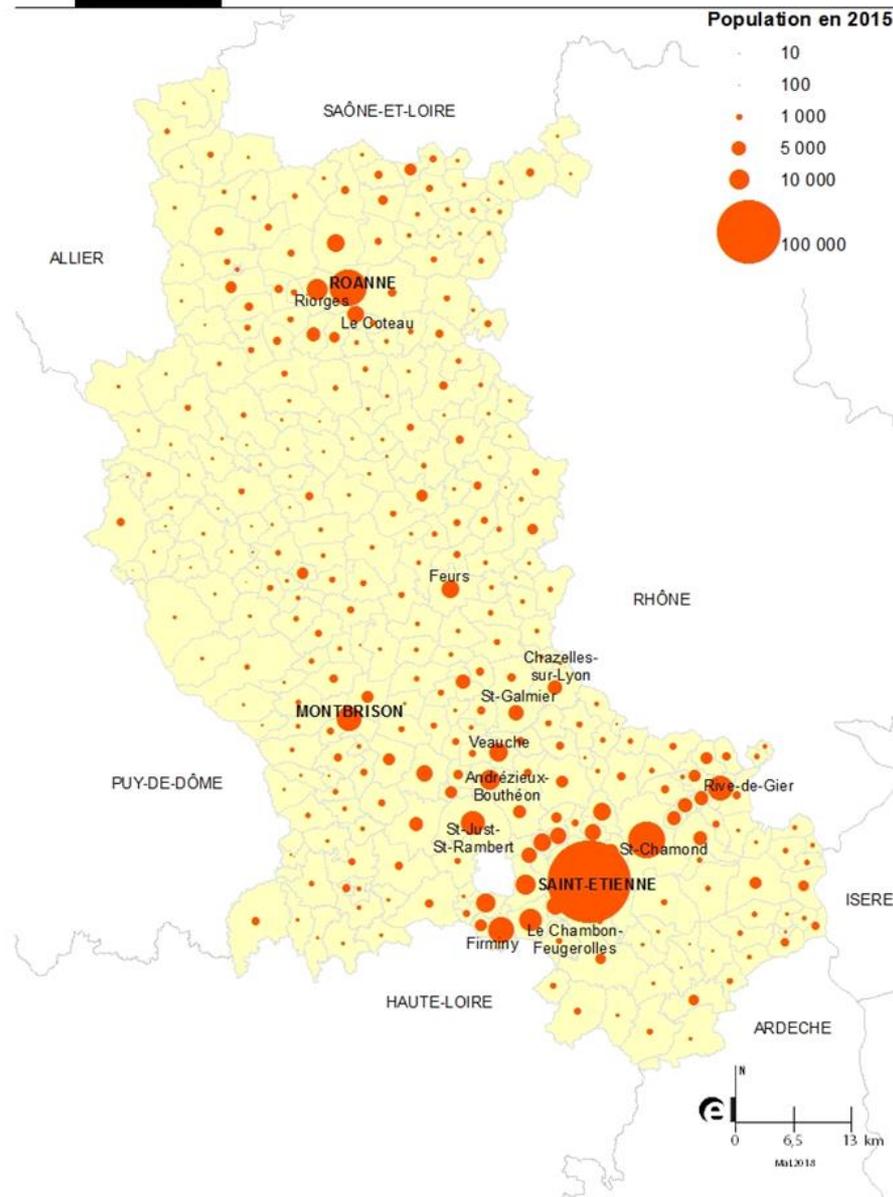


Source: INSEE, RP 2010 et 2015

RF - 01-106

Plan départemental de l'habitat dans la Loire

Population municipale en 2015

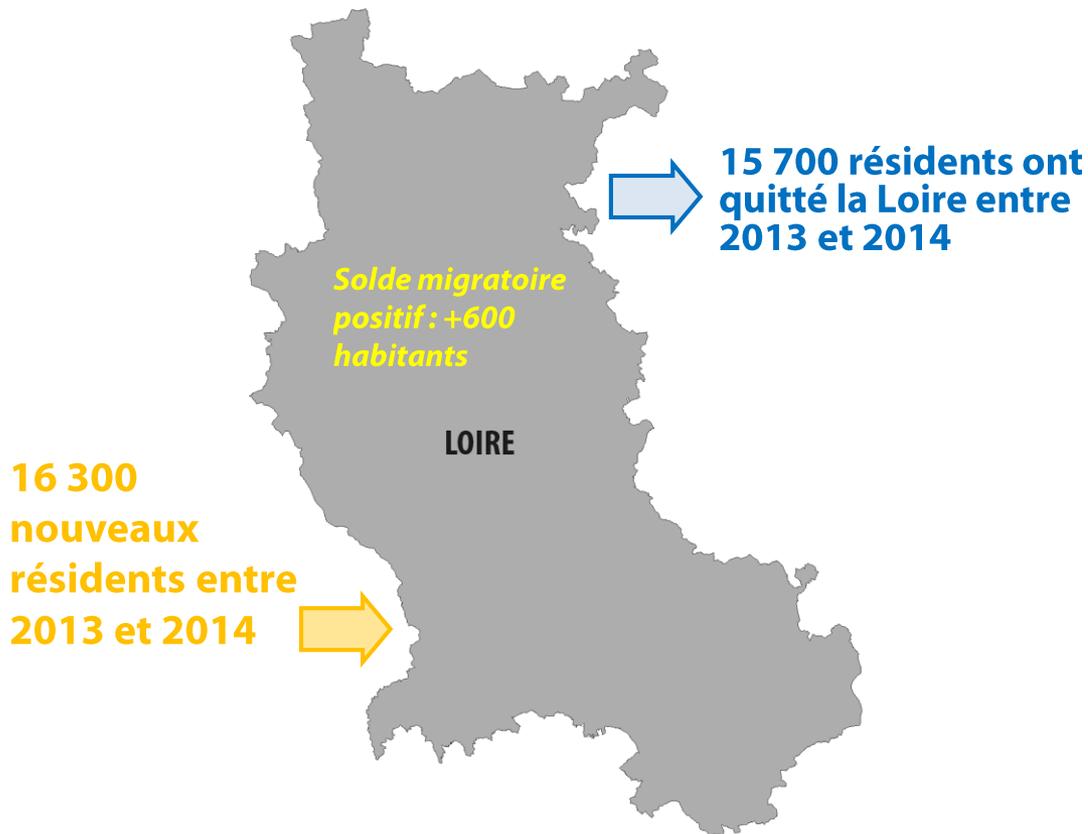


Sources : ephris

Observatoire départemental de l'habitat

RF - 04/026

Migrations résidentielles

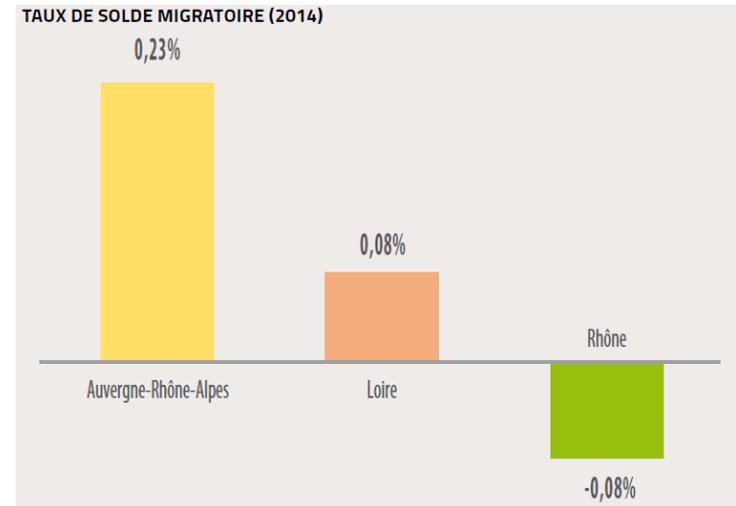


Un solde migratoire positif : +0,08 %

Le solde migratoire est légèrement positif entre 2013 et 2014 : +600 habitants. La tendance inversée par rapport à la période 2003-2008 (solde migratoire annuel négatif).

Rappel

Solde migratoire entre 2003 et 2008 : -496 habitants
Solde migratoire entre 2012 et 2013 : +258 habitants



Le vieillissement de la population

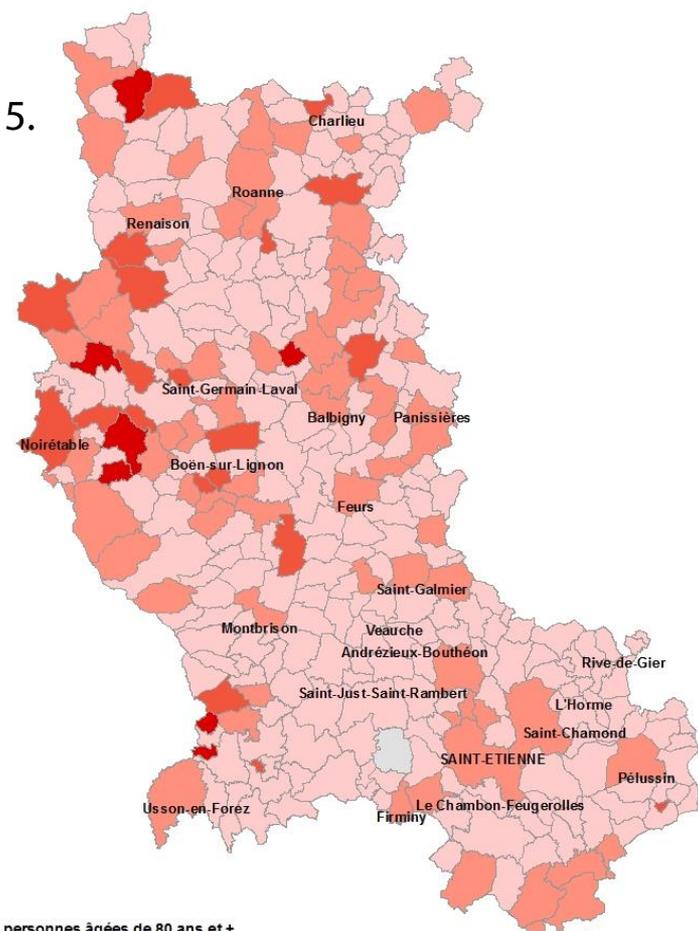
Plan départemental de l'habitat de la Loire
Part des personnes âgées de 80 ans et plus, par communes, en 2015

52 600 personnes de plus de 80 ans,
soit **7%** de la population totale de la Loire en 2015.

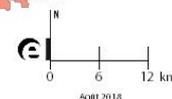
Augmentation de **16% entre 2010 et 2015**
du nombre de personnes ayant plus de 80 ans
dans la Loire.

Evolution des plus de 80ans sur la Loire entre 2010 et 2015 :

	Personnes de 80 ans et plus en 2015	Part des 80 ans et plus en 2015	Evolution des personnes de 80 ans et plus entre 2010 et 2015
Loire	52 612	7%	+16%



Part des personnes âgées de 80 ans et +



Source : epires

BF - 04/06

1.2 Les caractéristiques sociales des ménages

Le revenu médian des ménages

Les actifs occupés

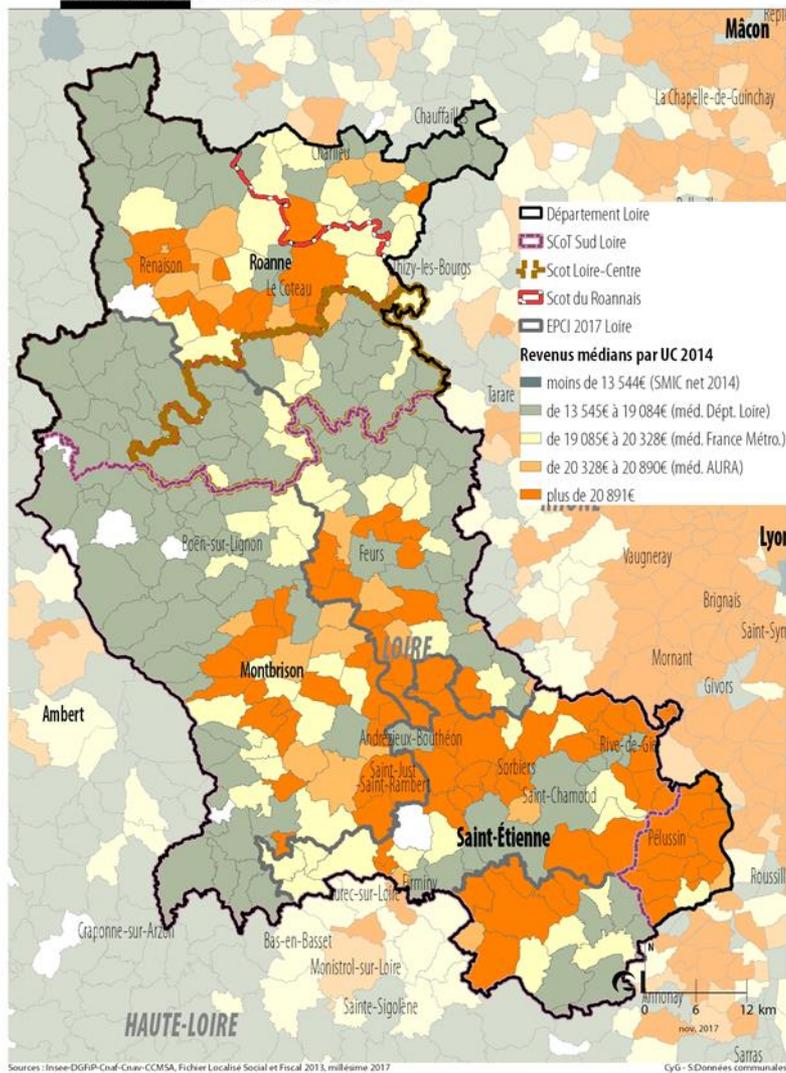
Les ménages en situation de précarité sociale

Les personnes âgées vivants seules

Le revenu médian des ménages

Distribution des revenus médians déclarés par unité de consommation

Fichier Localisé Social et Fiscal (FiloSoFi), Année 2014



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier Localisé Social et Fiscal 2013, millésime 2017

CyG - S.Données communales

	Nombre de ménages fiscaux en 2015	1er quartile de revenu par unité de consommation (en €) en 2015	Revenu médian par unité de consommation (en €) en 2015	3e quartile de revenu par unité de consommation (en €) en 2015
LOIRE	322 511	12 960 €	19 206 €	26 174 €
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3 322 957	14 180 €	21 124 €	29 682 €

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, revenus déclarés, 2015

Un territoire marqué par les bas revenus

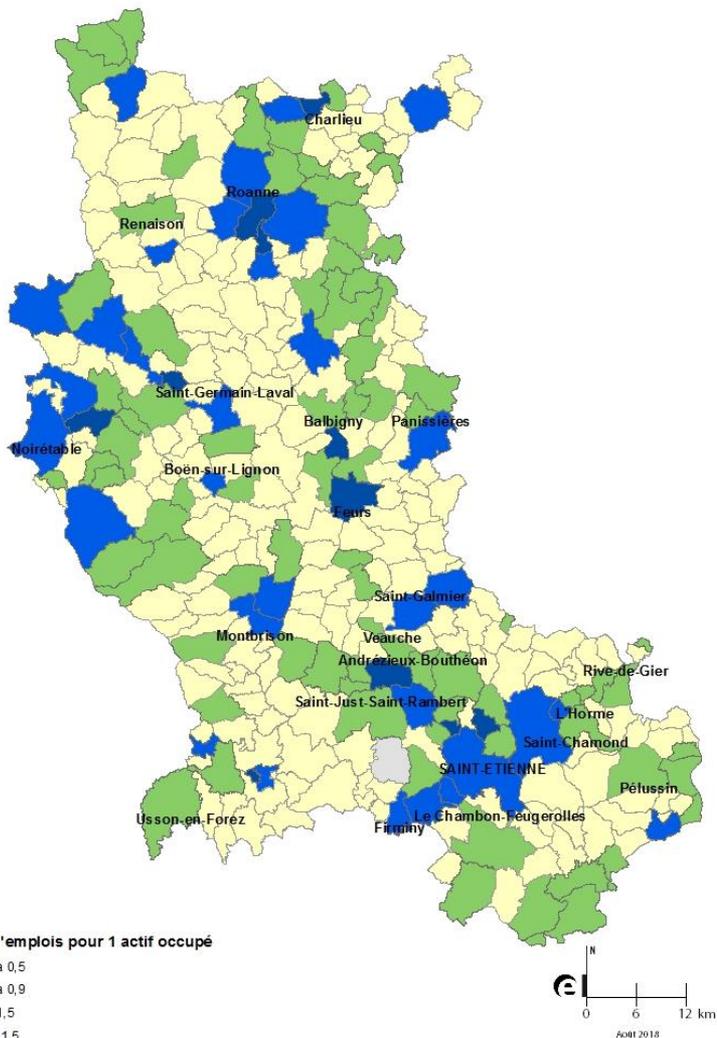
La Loire compte plus de **322 000 ménages fiscaux en 2015**. Le revenu déclaré médian (par unité de consommation) dans la Loire est de **19 206 €** et est **en augmentation de 5% par rapport à 2013**.

Les revenus les plus faibles se concentrent dans les espaces ruraux et de montagne du centre du département. Les secteurs périurbains situés autour des pôles urbains (Roanne et Saint-Etienne) ont des niveaux de vie plus élevés soulignant que le desserrement résidentiel s'est traduit par une augmentation des écarts de richesses entre les territoires.

Les actifs occupés

Plan départemental de l'habitat de la Loire

Nombre d'emplois pour 1 actif occupé, par communes, en 2015



Nombre d'emplois pour 1 actif occupé

- De 0,1 à 0,5
 - De 0,6 à 0,9
 - De 1 à 1,5
 - Plus de 1,5
 - Saint-Victor
- Source : epires

13

Source : INSEE – traitement epires

BF - 04/076

Dans la Loire	Nombre d'emplois pour 1 actif occupé	Nombre d'emplois au lieu de travail
2010	0,97	285 446
2013	0,97	282 698
2015	0,96	279 509

Nb d'emplois pour 1 actif occupé : nombre d'emplois sur la commune / nombre d'actifs occupés résidant sur la commune. Un indice supérieur à 1 donne à la commune une fonction plus économique que résidentielle.

279 509 emplois sur la Loire en 2015 avec une concentration des emplois dans les secteurs les plus urbains tels que Saint-Etienne, Roanne, Montbrison par exemple.

-2% d'emplois au lieu de travail entre 2010 et 2015

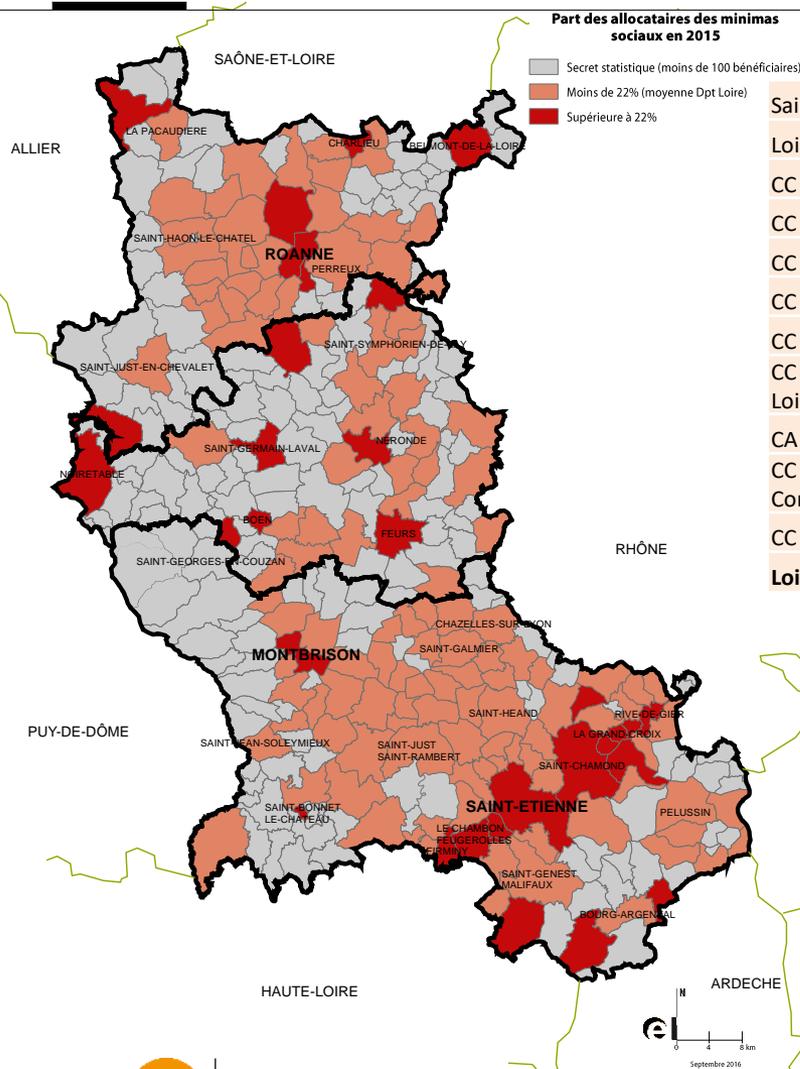
La géographie de l'emploi dans la Loire reste globalement inchangée. Certaines communes ont un profil plus économique que résidentiel (Roanne, Feurs, Andrézieux-Bouthéon, La Talaudière, St-Priest-en-Jarez, ...).

Le secteur centre reste globalement un secteur résidentiel (cadre de vie, logement individuel avec terrain,...) dont les actifs occupés travaillent ailleurs, notamment dans la région stéphanoise.

Les ménages en situation de précarité sociale

Observatoire du plan départemental de l'habitat dans la Loire

Part des allocataires bénéficiaires des minima sociaux (AAH / RSA Socle) parmi l'ensemble des allocataires, par commune, en 2015



	Part des ménages allocataires bénéficiant des minima sociaux parmi l'ensemble des allocataires, en 2013	Part des ménages allocataires bénéficiant des minima sociaux parmi l'ensemble des allocataires, en 2015
Saint-Etienne Métropole	23%	25%
Loire Forez agglomération	16%	17%
CC Forez Est	15%	15%
CC des Monts du Pilat	16%	18%
CC du Pilat Rhodanien	11%	11%
CC du Pays d'Urfé	18%	22%
CC des Vals d'Isable	17%	16%
CC du Pays Entre Rhône et Loire	13%	15%
CA Roannais Agglomération	22%	24%
CC Charlieu-Belmont Communauté	16%	17%
CC Monts du Lyonnais	4%	4%
Loire	21%	22%

Une concentration des ménages précaires dans les secteurs urbains

La part des bénéficiaires des minima sociaux est de 25% sur Saint-Etienne Métropole et 24% sur la CA du Roannais en 2015.

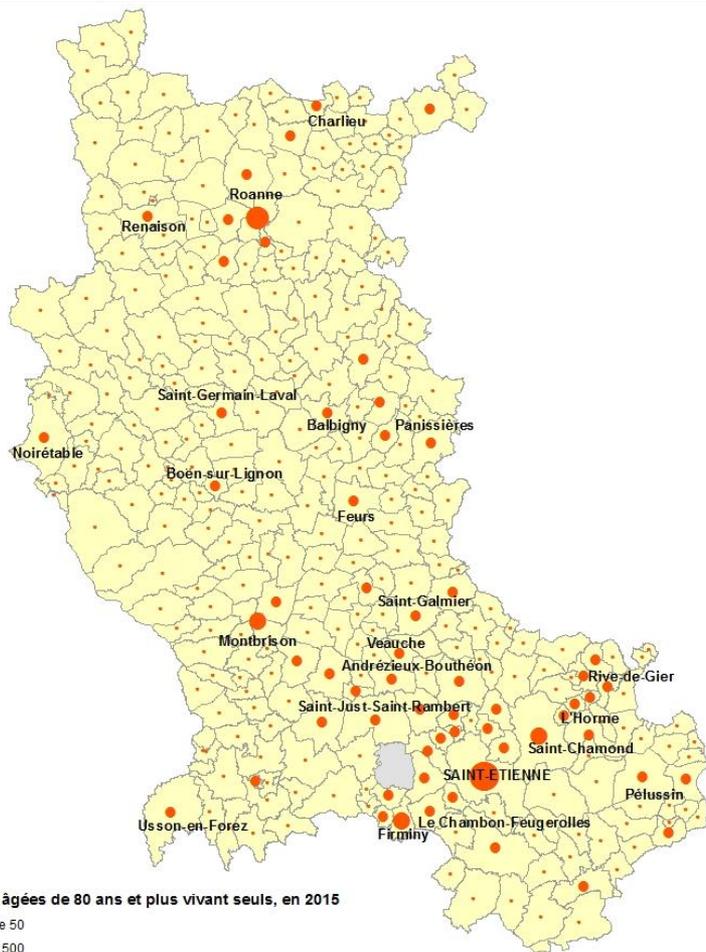
Entre 2013 et 2015, si le nombre total de ménages allocataires s'est stabilisé, le nombre de ménages allocataires bénéficiaires des minima sociaux a augmenté (+7%). Ceci traduit l'augmentation des situations de précarité.

Les allocataires de minima sociaux rencontrent des difficultés quant à l'accès et au maintien dans le logement. Cela renforce la nécessité d'offrir un parc de logements en adéquation avec les capacités financières de ces ménages.

Zoom sur les personnes âgées vivant seules

Plan départemental de l'habitat de la Loire

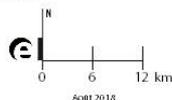
Nombre de personnes âgées de 80 ans et plus, vivant seules, par communes, en 2015



Personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules, en 2015

- Moins de 50
- De 51 à 500
- De 501 à 1 500
- De 1 501 à 2 000
- Plus de 2 000

— Saint-Victor
Sources : epires



23 000 personnes de **plus de 80 ans** **vivant seule** dans la Loire en 2015.

Evolution des plus de 80 ans vivant seul sur la Loire entre 2010 et 2015 :

	Personnes de 80ans et plus vivant seule en 2015	Part des personnes de plus de 80ans vivant seule en 2015	Evolution des personnes de plus de 80ans vivant seule entre 2010 et 2015
Loire	22 893	3%	+2,3%
AURA	196 855	2%	+2,9%

Cette population est **particulièrement vulnérable en termes d'autonomie physique et économique** et son augmentation pose de nouveaux enjeux en matière de logement.

Les politiques de maintien à domicile et structures d'hébergement pour personnes âgées devront prendre en compte cette tendance.

2. Les caractéristiques du parc de logement

2.1 Le parc privé vacant

2.2 Le parc social public vacant

2.3 Le parc privé potentiellement indigne

2.1 Le parc privé vacant

Volume et caractéristique des logements vacants

Vacance selon la typologie des logements

Evolution de la vacance

Les logements privés vacants

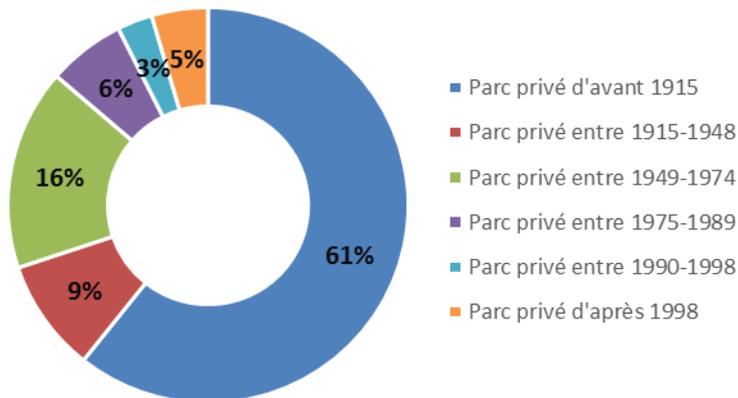
41 068 logements privés vacants sur la Loire en 2013

49% des logements vacants privés dans Saint-Etienne Métropole

15% dans la CA du Roannais

12% dans la CA de Loire Forez

La vacance selon l'époque de construction du parc
dans le département de la Loire :



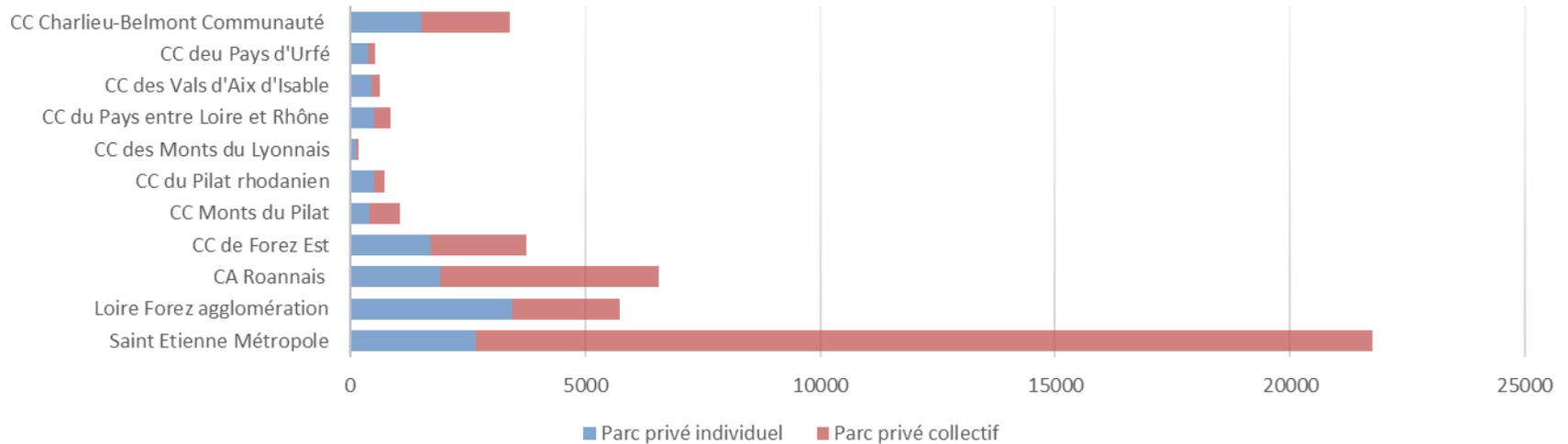
Une concentration de la vacance dans le parc vieillissant

Les causes :

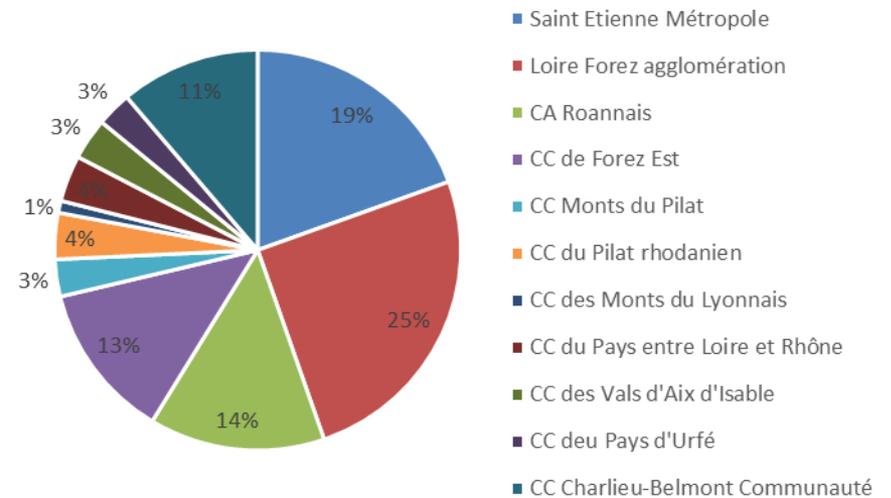
- Une **offre inadaptée à la demande** (qualité / confort)
- Des **travaux importants** à engager lors de l'achat (rénovation énergétique)
- Un **parc éloigné** des zones d'emploi, dans les secteurs ruraux

Les logements privés vacants

La vacance du parc selon le type de logement



La vacance dans le parc privé INDIVIDUEL

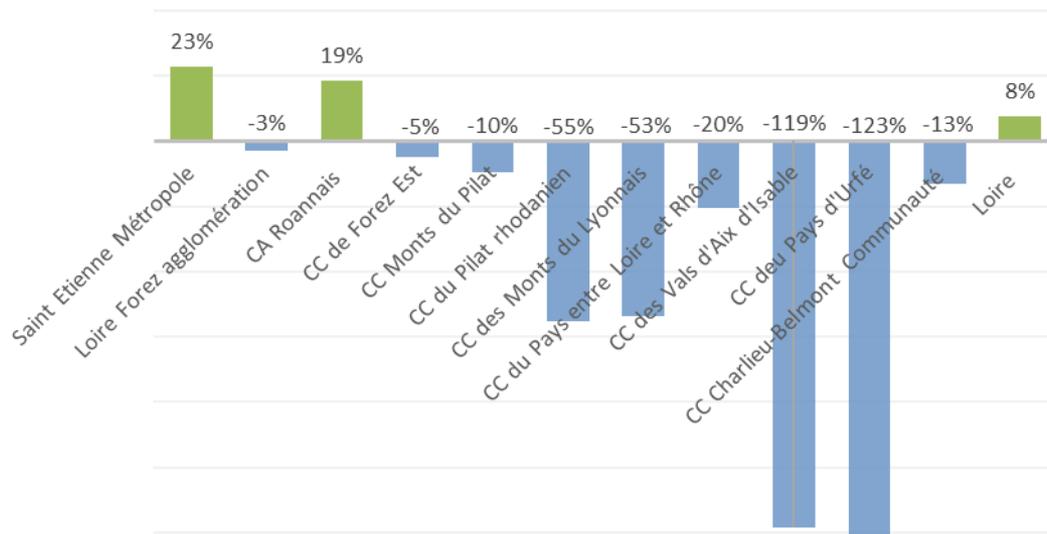


Dans le parc privé individuel, la vacance se concentre dans la plaine, territoire où s'étend des nappes pavillonnaires.

Pour la vacance du parc collectif, elle s'organise dans et aux abords des villes les plus importantes du département : Saint-Etienne, Roanne notamment.

Les logements privés vacants

Evolution de la vacance entre 2007 et 2013 :



	Nombre de logements dans le parc privé vacant (2013)
Saint Etienne Métropole	20935
Loire Forez agglomération	5268
CA Roannais	6284
CC de Forez Est	3073
CC Monts du Pilat	1090
CC du Pilat rhodanien	716
CC des Monts du Lyonnais	187
CC du Pays entre Loire et Rhône	882
CC des Vals d'Aix d'Isable	578
CC du Pays d'Urfé	528
CC Charlieu-Belmont Communauté	2960
Loire	41068

La vacance a diminué sur une grande partie des territoire de la Loire, avec des territoires comme la communauté de communes du Pays d'Urfé ou de Charlieu Belmont qui enregistrent une baisse de près de 120%.

Les deux principales agglomérations de la Loire (Saint-Etienne Métropole et CA du roannais) quant à elles enregistrent **une augmentation de près de 20% de la vacance sur leur parc privé**.

2.2 Le parc social public vacant

La vacance commerciale du parc social

La vacance commerciale du parc social public

	Part des logements vacants dans le parc social public (vacance commerciale de plus de 3 mois)		
	Décembre 2013	Juin 2016	Décembre 2017
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE	3,9%	4,2%	3,97%
ROANNAIS AGGLOMÉRATION	2,1%	3,8%	6,99%
LOIRE-FOREZ AGGLOMERATION	1,2%	2,4%	1,80%
LOIRE	3,8%	4,2%	4,5 %

Une vacance commerciale de plus 3 mois qui tend à augmenter

La vacance commerciale de plus de 3 mois est de 4,5% en décembre 2017; en augmentation par rapport à décembre 2013 (+0,7 points).

Cette vacance est en augmentation entre ces deux période dans tous les territoires étudiés, **surtout dans l'agglomération roannaise** (de 2,1% à près de 7%, soit +4,9 points).

2.3 Le parc privé potentiellement indigne

Volume et évolution du parc indigne
(catégories cadastrales 7 et 8 et noyau dur)

Le parc privé potentiellement indigne

Département de la Loire	Nombre de résidences PPPI de catégorie cadastrale 6	Nombre de résidences PPPI de catégories cadastrales 7 et 8	Nombre de résidences PPPI de catégorie « noyau dur »
2013	5 666	3 917	1 152
2011	5 949	4 626	1 418
Evolution 2011- 2013	-5%	-15%	-19%

PPPI de catégorie 6 : résidences principales privées de qualité ordinaire occupées par des ménages aux revenus inférieurs ou égaux à 70% du seuil de pauvreté.

PPPI de catégories 7 ou 8 : résidences principales privées de qualité médiocre et délabrées, occupées par des ménages aux revenus inférieurs ou égaux à 150% du seuil de pauvreté.

« **Noyau dur** » : RPP de catégories 7 et 8, occupées par des ménages aux revenus inférieurs à 70% du seuil de pauvreté – situations prioritaires à traiter

Le parc privé potentiellement indigne en diminution, des efforts à poursuivre

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un indicateur permettant de repérer une potentialité de présence d'habitat indigne sur un territoire.

Dans la Loire, 3 917 résidences principales privées sont classées **PPPI de catégorie 7 ou 8**, soit **2% du total des résidences principales privées** en 2013.

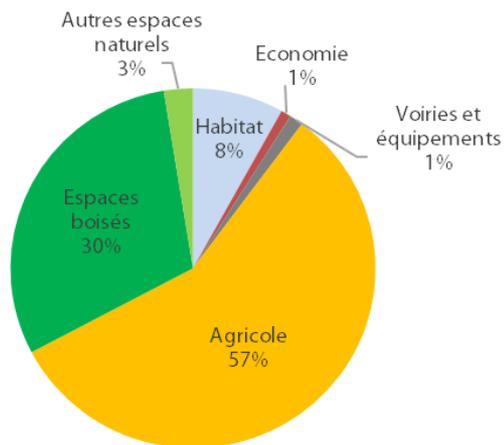
Sur la période 2011-2013, le PPPI de catégories 7 et 8 a diminué de -15% dans le département.

3. La consommation foncière

Les principales occupations du sol
L'évolution de la consommation foncière

La consommation d'espace

Répartition de l'occupation du sol dans la Loire en 2015 :

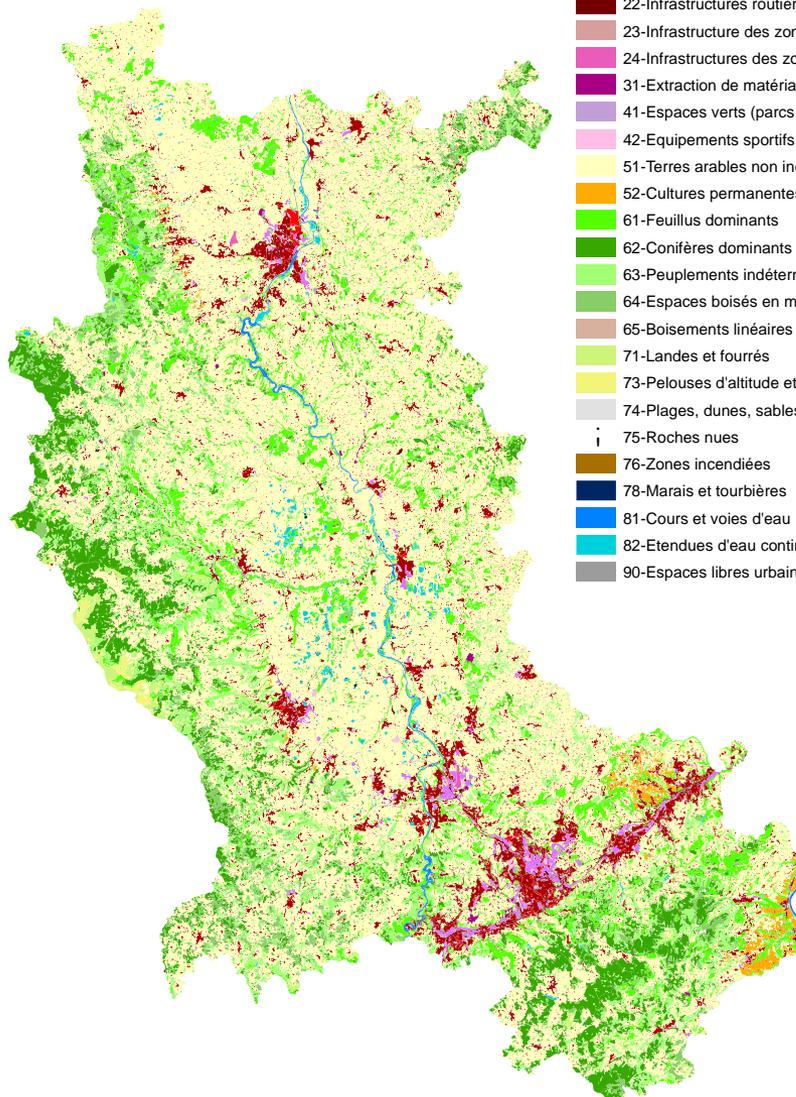


Quelques chiffres clés :

- **57%** d'espaces agricoles
- **30%** d'espaces boisés
- **8%** d'espaces urbanisés

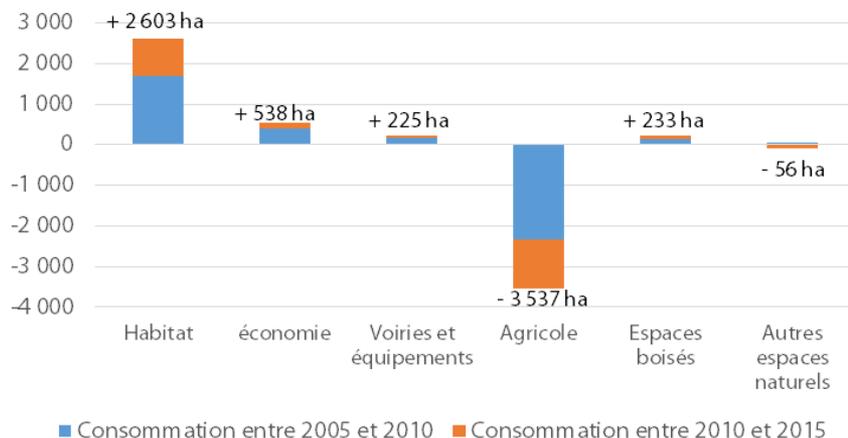
Légende

- 11-Zones bâties à prédominance d'habitat
- 12-Grands équipements
- 21-zones industrielles ou commerciales
- 22-Infrastructures routières et ferroviaires
- 23-Infrastructure des zones portuaires
- 24-Infrastructures des zones aéroportuaires et aérodromes
- 31-Extraction de matériaux, décharges, chantiers
- 41-Espaces verts (parcs et jardins)
- 42-Equipements sportifs et de loisirs
- 51-Terres arables non inondées et espaces prairiaux
- 52-Cultures permanentes
- 61-Feuillus dominants
- 62-Conifères dominants
- 63-Peulements indéterminés
- 64-Espaces boisés en mutation
- 65-Boisements linéaires
- 71-Landes et fourrés
- 73-Pelouses d'altitude et steppes
- 74-Plages, dunes, sables
- 75-Roches nues
- 76-Zones incendiées
- 78-Marais et tourbières
- 81-Cours et voies d'eau
- 82-Etendues d'eau continentales ou littorales
- 90-Espaces libres urbains; 90-Espaces libres urbains

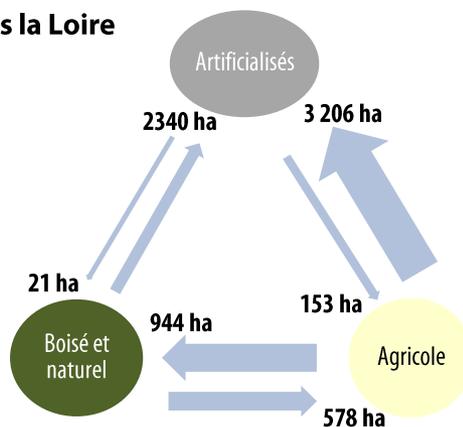


L'évolution de la consommation foncière

Evolution de la consommation de l'espace dans la Loire entre 2005 et 2015 :



Changement d'usage dans la Loire entre 2005 et 2015 :



Dans la Loire, ce sont **les espaces agricoles qui ont le plus diminué entre 2005 et 2015**, ce qui représente 3 500 hectares de moins. Cette diminution est **au profit des espaces dédiés à l'habitat** (+ 2 600 hectares)

Cependant, on constate **une baisse de la consommation des espaces dédiés à l'habitat entre 2010 et 2015**.

Les espaces agricoles, naturels et forestiers diminuent **au profit de l'habitat et l'extension des zones urbanisées** à vocation résidentielle sur les territoires périurbains et ruraux. Cette augmentation engendre dans une moindre mesure une augmentation des emprises dédiées à l'économie et aux équipements et voiries.

Les choix de modes d'habiter et de localisation des populations influent grandement sur la consommation d'espaces.

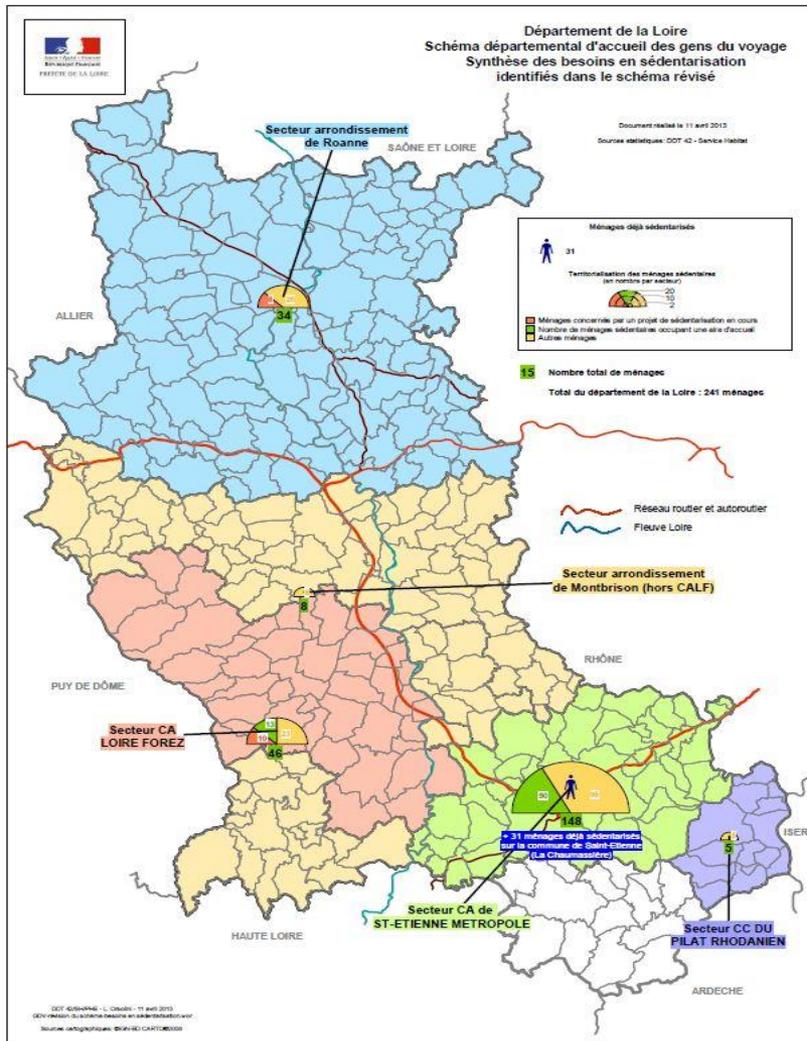
4. Les populations aux besoins spécifiques

- 4.1 Habitat adapté aux modes de vie des gens du voyage
- 4.2 Habitat adapté à la dépendance et au handicap
- 4.3 Les personnes en situation de précarité énergétique

4.1 Habitat adapté aux modes de vie des gens du voyage

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage
Les projets de sédentarisation

Habitat adapté aux modes de vie des gens du voyage



Le **schéma départemental d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage** a été modifié par la loi Egalité et Citoyenneté (2017) - Il est en cours de révision dans la Loire

Ce schéma devra prendre en compte le fonctionnement des aires d'accueil et de grand passages, un état des besoins y compris pour les situations de sédentarisation.

4.2 Habitat adapté à la dépendance et au handicap

Le libre choix de vieillir à domicile
La compensation du handicap

Habitat adapté à la dépendance et au handicap

APA à domicile	2015	2016	2017	Evolution 2015/2017
Nombre de bénéficiaires APA à domicile	11 522	12 052	12 651	9,80%
dont:				
SEM	5 639	5 873	6 168	9,38%
CC Pilat Rhodanien	156	161	179	14,74%
CC Monts du Pilat	158	170	170	7,59%
CA Loire Forez Agglomération	1 849	1 924	2 039	10,28%
CC Forez Est	987	1 052	1 061	7,50%
CC Vals d'Aix et Isable	153	158	158	3,27%
CC Pays d'Urfé	143	146	151	5,59%
CC entre Pays entre Loire et Rhone	194	212	229	18,04%
CA Roannais Agglomération	1 811	1 915	2 041	12,70%
CC Charlieu Belmont Communauté	432	441	455	5,32%
Nombre de bénéficiaires APA ayant reçu une aide pour adapter leur logement	128	129	192	50%

Dans la Loire, parmi les 12 651 bénéficiaires de l'APA en 2017, **192 personnes ont reçu une aide en 2017 pour adapter leur logement** (prioritairement dans le parc privé).

Entre 2015 et 2017, on enregistre une **augmentation de près de 10% des bénéficiaires de l'APA** sur la Loire.

L'APA (Allocation personnalisée d'Autonomie) répond au besoin des personnes les plus dépendantes. Elle peut être accordée aux personnes de plus de 60 ans dont le niveau de perte d'autonomie est évalué entre le GIR 1 et 4.

L'adaptation de la société au vieillissement est une préoccupation ancienne du Conseil général de la Loire.

La population des plus de 80 ans augmente ce qui nécessite de **prendre en compte la perte d'autonomie** des personnes âgées en terme de parcours résidentiel, d'accès ou de maintien dans le logement.

Habitat adapté à la dépendance et au handicap

PCH à domicile	2015	2016	2017	Evolution 2015/2017
Nombre de bénéficiaires PCH à domicile	2 820	2 808	2 908	3,12%
dont:				
SEM	1 596	1 599	1 653	3,57%
CC Pilat Rhodanien	43	44	45	4,65%
CC Monts du Pilat	34	32	31	-8,82%
CA Loire Forez Agglomération	338	335	360	6,51%
CC Forez Est	219	222	226	3,20%
CC Vals d'Aix et Isable	14	13	17	21,43%
CC Pays d'Urfé	20	18	19	-5,00%
CC entre Pays entre Loire et Rhone	56	56	48	-14,29%
CA Roannais Agglomération	424	413	435	2,59%
CC Charlieu Belmont Communauté	76	76	74	-2,63%
Nombre de bénéficiaires PCH à domicile ayant reçu une aide pour adapter leur logement	61	58	72	18,03%

Le nombre de bénéficiaires **augmente chaque année depuis 2012.**

En 2017, parmi les 2 900 bénéficiaires, 72 ont reçu une aide pour adapter leur logement. A noter que le nombre de bénéficiaires de cette aide a augmenté de 18% entre 2015 et 2017.

La PCH (Prestation de Compensation Handicap) à domicile est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

La Loire est un département particulièrement concerné par le handicap puisque **sur le territoire près de 100 000 personnes présenteraient une forme d'handicap** et près de 70 000 bénéficient au 31 décembre 2016 d'un droit ouvert après de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Loire.

4.3 Les personnes en situation de précarité énergétique

La précarité énergétique dans le parc de logements privés (rappel)

Les bénéficiaires du tarif de première nécessité (EDF)

Les bénéficiaires du Fond solidarité logement (FSL)

Le programme « Habiter mieux » et Renov'actions42

Les personnes en situation de précarité énergétique

Point de cadrage et de définition :

Un ménage dit en **vulnérabilité énergétique** est un ménage dont la situation est jugée à risque compte tenu de ses charges énergétiques, et pourrait basculer dans la précarité.

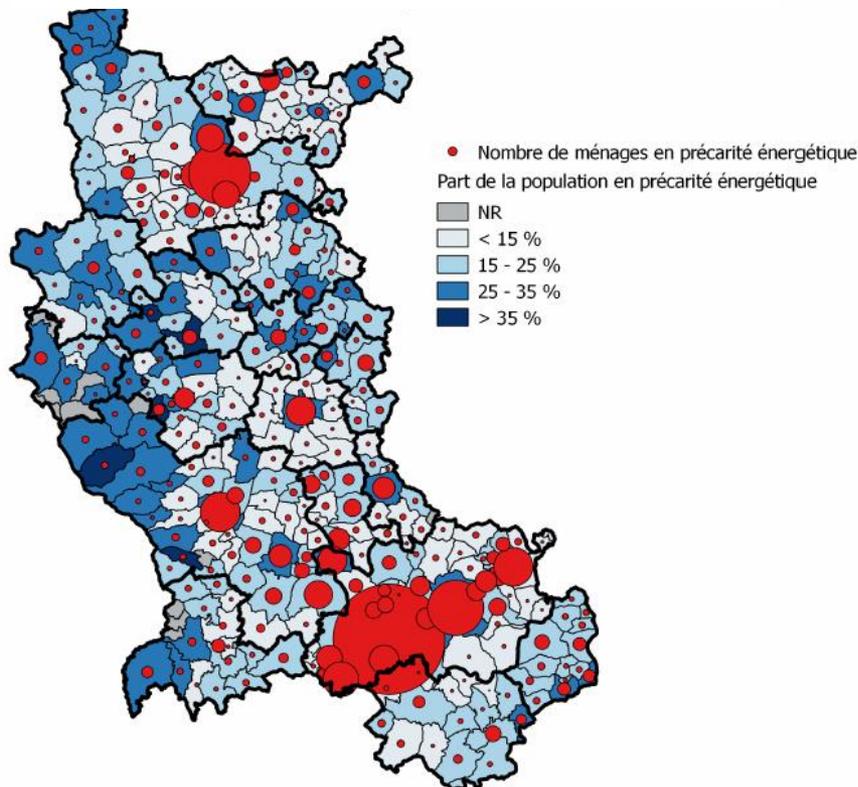
Si le ménage est jugé en situation de **précarité énergétique**, c'est qu'il est déjà en difficultés pour s'acquitter de ses charges énergétiques.

Il existe **deux principaux facteurs de vulnérabilité énergétique** pour un ménage :

- Les déplacements,
- Le logement

Les personnes en situation de précarité énergétique

Part de la population et nombre de ménages en situation de précarité énergétique (TEE>12%)



Sources : Insee RFM 2008, Insee RP 2008, CEREN 2006, Pégase 2008
Réalisation : DDT 42, Thomas Tinel, juin 2015

Des territoires inégaux face à la précarité énergétique

Le taux d'effort (TEE) médian (dépenses liées au chauffage par rapport aux niveaux de revenus d'un ménage) dans la Loire est de 6,3% ; **les ménages dont le TEE est supérieur à 12% sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique.**

Les pôles urbains concentrent la majorité des situations de précarité énergétique (en volume), en particulier les villes centres. Les communes périurbaines sont les plus épargnées par le phénomène, alors que **les territoires ruraux sont particulièrement touchés** (en proportion de ménages concernés) : dans les communes de l'ouest de la Loire, en bordure du Livradois-Forez, la majorité des communes enregistrent plus d'un habitant sur quatre en situation de précarité énergétique.

Source : TINEL Thomas, *La précarité énergétique dans le parc de logements privés de la Loire*

Les personnes en situation de précarité énergétique

	Nombre de ménages bénéficiaires du Tarif de première nécessité (EDF) en 2015	Part des ménages bénéficiaires du Tarif de première nécessité (EDF) en 2015	Evolution du nombre de ménages bénéficiaires (EDF) entre 2014 et 2015
Saint Etienne Métropole	20541	5,1%	28%
Loire Forez agglomération	3336	3,1%	44%
CA Roannais	4530	4,5%	25%
CC de Forez Est	1618	2,6%	39%
CC Monts du Pilat	400	2,6%	62%
CC du Pilat rhodanien	422	2,6%	64%
CC des Monts du Lyonnais	80	1,8%	57%
CC du Pays entre Loire et Rhône	331	2,4%	48%
CC des Vals d'Aix d'Isable	236	4,1%	45%
CC du Pays d'Urfé	212	4,1%	53%
CC Charlieu Belmont Communauté	654	2,8%	38%
Loire	32360	4,3%	31%

Le tarif de première nécessité d'EDF est un tarif social permettant aux ménages les plus modestes de **bénéficier d'une réduction sur les tarifs d'électricité, et ainsi lutter contre la précarité énergétique de ces ménages**. Ce tarif est accordé en fonction du seuil de ressources de la Couverture Maladie Universelle.

32 360 ménages bénéficient de ce tarif dans la Loire en 2015, ce qui représente près de **10% des ménages** du département. Cependant EDF n'est pas le seul fournisseur proposant un tarif de première nécessité, et les ménages qui en bénéficient, représentent probablement entre 80% et 90% des bénéficiaires dans le département.

Les personnes en situation de précarité énergétique

Fond de Solidarité Logement (FSL)	2015	2016 (sans détail CC Forez-Est/CC Mts Lyonnais)	2017 (sans détail CC Forez-Est/CC Mts Lyonnais)
Nombre de FSL accordés contenant une aide pour l'énergie	2 734	2 588	2 585
dont:			
SEM	1 784	1 681	1 653
CC Pilat Rhodanien	19	14	21
CC Monts du Pilat	42	40	34
CA Loire Forez Agglomération	361	301	333
CC Forez Est	131	168	146
CC Vals d'Aix et Isable	23	17	22
CC Pays d'Urfé	23	16	14
CC entre Pays entre Loire et Rhone	20	19	25
CA Roannais Agglomération	290	285	286
CC Charlieu Belmont Communauté	41	47	51

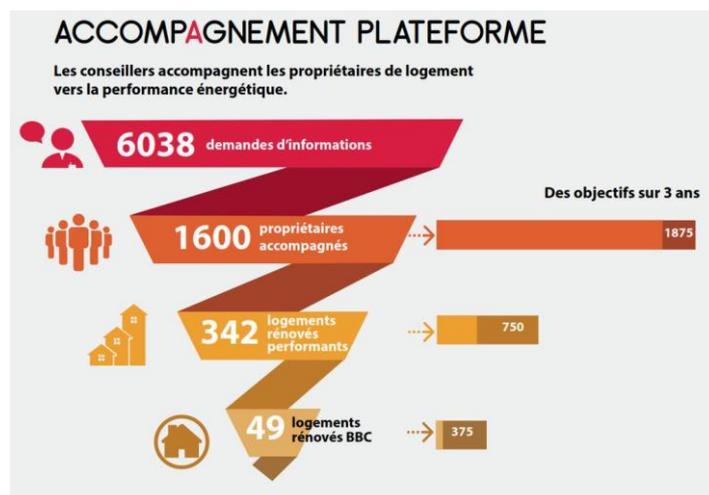
Le **FSL** ou « **fond de solidarité logement** » est un des principaux leviers financiers du Plan départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Il apporte des aides financières directes aux ménages (secours, prêt à taux zéro, abandon de créance) en vue de faire face aux dépenses liés à l'accès au logement ou de permettre le maintien dans le logement.

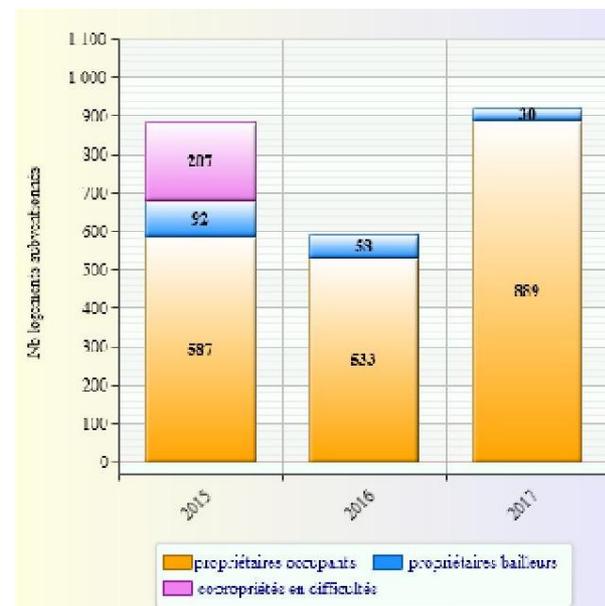
En 2017, le FSL énergie a été accordée à **2 585 ménages sur la Loire**.

Les personnes en situation de précarité énergétique

Bilan d'activité : accompagnement et travaux par la plateforme « Rénov'actions42 » 2016-2017



Bilan d'activité : nombre de logements subventionnés entre 2015 et 2017 via le programme « Habiter Mieux »



Lancé en Septembre 2016, **Rénov'actions42** est un service public gratuit destiné à accompagner les propriétaires qui souhaitent rénover leur logement. Sur la Loire, il existe 4 territoires conventionnés par la plateforme (SEM-Pilat, Roannais, Loire Forez agglomération, et les 6 communes du Mont du Lyonnais en lien avec le parc Eco-Habitat).

Sur la période 2016-2017, ce sont **1 600 ménages qui ont été accompagnés** et **342 logements qui ont été rénovés de manière performantes**.

« **Habiter Mieux** » est un programme d'aides accordée pour la rénovation énergétique des logements, sous condition de ressources des ménages. Ce programme vise à lutter contre les situations de précarité énergétique en permettant des travaux de rénovation thermique.

En 2017, ce sont 919 logements qui ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique dont 889 PO et 30 PB, pour près de 8,9M€ d'aides de l'ANAH et du fond d'aide à la rénovation thermique, permettant la mise en chantier de 17,1M€ de travaux sur la Loire.



5. Glossaire

Glossaire

APA (Allocation Personnalisée Autonomie) : aide financière accordée aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie pour leur permettre d'être aidée pour les actes essentiels de la vie. Il existe 2 types d'APA : l'APA à domicile et l'APA en établissement.

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

DDT : Direction Départementale des Territoires

FILOCOM (Fichier des Logements par Commune) : fichier construit par la Direction Générale des Impôts, comprenant des données issues des fichiers fiscaux et fonciers.

GIR (Groupe Iso-Ressources) : mesure du degré d'autonomie évalué par un médecin ou un travailleur social. Il existe 6 GIR numérotés de 1 (les personnes les moins autonomes) à 6 (les plus autonomes). Plus la perte d'autonomie est importante plus l'aide apportée par l'APA est élevée.

Habitat indigne : Cette notion recouvre les logements dont l'état, ou celui du bâtiment, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. Le traitement de ces logements relève des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets.

Habitat dégradé : l'ensemble des logements présentant des dégradations intérieures et/ou extérieures, des manquements à l'hygiène (sanitaires, eau, ventilation...) qui peuvent porter atteinte à la santé et/ou à la sécurité de leurs occupants. Un logement dégradé pourra relever soit de l'habitat indigne soit du logement non décent, cela dépend de son degré de dégradation.

Indice de jeunesse (30/60 ans) : nombre de jeunes de 0 à 30 ans / personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune (plus il est faible et plus elle est âgée).

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Migration résidentielle : consiste à changer de logement, que ce soit au sein d'une même commune, agglomération, département, de la région, de la France ou à l'étranger.

Minimas sociaux : ce sont les niveaux minima de revenu que l'Etat juge nécessaire d'apporter à ses citoyens. Sont comptabilisés le Revenu de Solidarité Active Socle (sans RSA activité) et l'Allocation Adulte Handicapé.

Nombre d'emplois pour 1 actif : nombre d'emplois sur la commune / nombre d'actif occupé sur la commune. Un indice supérieur à 1 donne à la commune une fonction plus économique que résidentielle.

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) : outil de pré-repérage des logements indignes qui permet à partir du fichier FILOCOM de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne.

PCH (Prestation Compensation Handicap) : aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

Propriétaire bailleur (PB) : propriétaire d'un logement, qu'il n'occupe pas personnellement et qu'il met sur le marché à usage de location.

Propriétaire occupant (PO) : propriétaire occupant son logement.

Recensement INSEE : La méthode d'enquête varie selon un seuil de population de 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon de la population est recensé chaque année.

Revenu médian : La médiane est le nombre au centre d'une liste de variables ordonnées. Elle correspond plus précisément à un pourcentage cumulé de 50 %, c'est-à-dire que 50 % des valeurs sont supérieures à la médiane et 50 % lui sont inférieures. Par exemple, le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian.

Taux d'effort Energétique (TEE) : 10% du revenu consacré à la dépense énergie dans le logement est le seuil retenu comme celui de la précarité

Unité de consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage, et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer les niveaux de vie des ménages, de taille ou de composition différente, l'INSEE utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou +
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.